

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/VR N° 2022 - 336

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de recherche n°45 BAP J «Technicien.ne en gestion administrative » est composé comme suit :

Présidente : Mme Marie DEMATHIEU
IR2 - Inserm

Experts : M. Claude BARTOCCI
IR2 - Inserm

Mme Sabrina SAHNOUN
IR1 - Inserm

Représentantes : Mme Gilliane CHADEUF
IR1 – Inserm

Mme Céline GIRARD
IEHC - Inserm

Elu C : M. Yves MARTIN
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 16 novembre 2022

Pour le Président-directeur général,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE

101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00